

# ON VOIT LOIN POUR NOTRE MONDE

Mandat d'initiative sur l'accès aux services  
financiers de proximité en région

Mai 2018



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

## **LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Fondée en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est établie comme un acteur crédible qui, par ses actions, vise constamment à défendre l'autonomie du milieu municipal et à favoriser le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Comptant plus de 1 000 municipalités locales et MRC membres, la FQM s'appuie sur une force de 7 000 élus. Ses structures décisionnelles et consultatives, dont son conseil d'administration, ses commissions permanentes et son assemblée des MRC, lui permettent de prendre des positions visant le développement durable du territoire québécois.

### **MISSION**

- Représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique.
- Soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs.
- Conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec.

### **VISION**

- La Fédération québécoise des municipalités est le leader politique et stratégique des municipalités locales et régionales, la source de référence et l'interlocuteur incontournable en matière de questions municipales, et ce, en cohésion avec les intérêts de ses membres et la diversité des territoires.

### **VALEURS**

- La concertation dans l'action
- Le respect de la diversité des territoires
- La qualité des interventions et des services

## Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Un portrait des services et des besoins financiers en région .....</b>	<b>4</b>
<b>2.1 Consolidation dans le secteur financier .....</b>	<b>4</b>
<b>2.2 Un changement significatif dans les habitudes de consommation, mais un besoin en argent comptant qui demeure.....</b>	<b>6</b>
<b>3 Les impacts négatifs d'un accès restreint aux services financiers .....</b>	<b>8</b>
<b>3.1 Les coûts sociaux et économiques associés à un accès limité aux services financiers .....</b>	<b>8</b>
<b>3.2 L'impact sur l'écosystème entrepreneurial.....</b>	<b>10</b>
<b>3.3 L'impact sur les emplois d'une diminution des services financiers en région .....</b>	<b>11</b>
<b>3. 4 L'absence d'alternative réelle lors de la fermeture de points de service et de guichets .....</b>	<b>14</b>
<b>4. Une tendance générale vers la centralisation des emplois et des services ...</b>	<b>15</b>
<b>4.1 Concentration des emplois vers les grands centres urbains .....</b>	<b>15</b>
<b>4.2 Une présence insuffisante du gouvernement sur le territoire.....</b>	<b>15</b>
<b>5. Pour une occupation dynamique du territoire.....</b>	<b>17</b>
<b>6. Recommandations et pistes de solution .....</b>	<b>19</b>
<b>RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>24</b>
<b>SOURCES .....</b>	<b>25</b>

## 1. INTRODUCTION

Nous assistons depuis maintenant quelques années à une diminution de la présence physique des institutions financières dans les municipalités rurales du Québec, une tendance qui semble s'être accélérée récemment. Si dans les plus grands centres de population, la fermeture d'un point de service ou d'un guichet automatique peut s'effectuer sans infliger aux citoyens des coûts financiers et sociaux importants, étant donné la disponibilité de services similaires à une distance raisonnable, c'est loin d'être le cas dans plusieurs municipalités rurales. En plus du symbole que représente la fermeture de ce qui est, la plupart du temps, la seule institution financière en ville, ces fermetures suscitent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services financiers pour les citoyens les plus vulnérables et aux conséquences que peut avoir une telle fermeture sur l'économie locale.

Toutefois, nous croyons que cette baisse d'accessibilité aux services financiers en région, loin d'être uniquement le reflet de changements technologiques, de conditions de marché défavorables ou de décisions locales, est en fait le reflet d'un mouvement beaucoup plus généralisé de déplacement des activités économiques et gouvernementales vers les grands centres urbains. Ainsi, cette question, loin d'être uniquement de nature locale, mérite une réflexion nationale. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la FQM a demandé un moratoire sur le retrait des guichets et la fermeture des points de service, et a appuyé la tenue de ce mandat d'initiative par l'Assemblée nationale.

Aborder cette question ne peut évidemment se faire sans traiter de la révolution technologique qui s'opère depuis quelques années. Si pour desservir certains marchés, les fournisseurs de services financiers avaient auparavant besoin d'une présence physique importante sur le territoire, ce n'est plus nécessairement le cas aujourd'hui. Il s'agit d'une réalité que nous retrouvons dans de nombreux secteurs, que ce soit celui du commerce de détail ou dans l'offre gouvernementale de service à la population.

Sans nécessairement se vouloir exhaustif, ce mémoire viendra donc dresser le portrait de la disponibilité et des besoins de services financiers en région, mettra en lumière les répercussions négatives liées à la disparition de points de services et guichets automatiques dans plusieurs municipalités, et dressera un parallèle avec les tendances observées dans l'ensemble de l'économie et de l'appareil gouvernemental. Nous proposerons ensuite plusieurs recommandations ayant comme objectif de mieux se prémunir contre les impacts négatifs de ces tendances centralisatrices.

## 2. UN PORTRAIT DES SERVICES ET DES BESOINS FINANCIERS EN RÉGION

### 2.1 CONSOLIDATION DANS LE SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier a connu au cours des deux dernières décennies une consolidation importante de ses activités et une restructuration de l'offre de service qui a entraîné une diminution de la présence physique des institutions financières, particulièrement en région. Cette situation est loin d'être unique au Québec et reflète plutôt une tendance mondiale de consolidation des réseaux bancaires et de fermeture des points de service.

Au Royaume-Uni, le nombre de succursales bancaires est passé de 20 583 en 1988 à seulement 8 837 en 2012. En 2017, le secteur bancaire a connu une année record en matière de fermetures de succursales.<sup>1</sup> En Australie, après avoir atteint un sommet en 1993, le nombre de succursales bancaires a diminué drastiquement depuis.<sup>2</sup> Finalement, aux États-Unis, la dernière crise économique a sonné le glas de nombreuses succursales bancaires, avec la fermeture de près de 5 000 succursales entre 2009 et 2014, soit une diminution d'environ 5 %.<sup>3</sup> Seulement en 2015, il s'est fermé près de 1 600 succursales bancaires aux États-Unis. Ce phénomène, loin de s'estomper, devrait se poursuivre et même s'accélérer dans les prochaines années.

Au Québec, nous observons une évolution similaire du nombre de points de service. En nous concentrant uniquement sur les cinq dernières années, nous pouvons observer à la figure 1 que **le nombre de points de service (caisses et centres de services) du Mouvement Desjardins est passé de 1 294 en 2012 à 1 032 en 2017, soit une diminution de 20 %**. Lors de cette même période, le nombre de succursales des neuf grandes banques canadiennes est demeuré pratiquement inchangé, passant de 1 095 succursales en 2012 à 1 110 en 2017 (le nombre de succursales en 2017 n'est pas dévoilé sur le site de l'Association des banquiers canadiens).

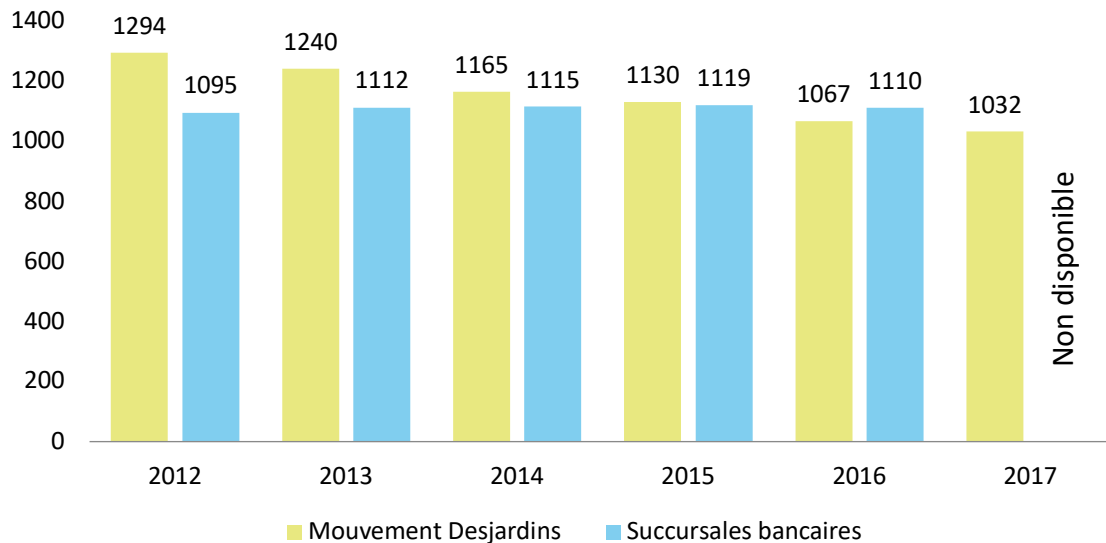
---

<sup>1</sup> Edmonds, Timothy *Bank branch closures*, Briefing Paper number 385, House of Commons Library, 2018

<sup>2</sup> Australia Parliament, *Money matters in the bush : inquiry into the level of banking and financial services in rural, regional and remote areas of Australia*, Parliamentary Joint Committee on Corporations and Financial Services, Parliamentary paper 0727-4181, 2004

<sup>3</sup> Morgan, Don; Pinkovskiy, Maxim; and Yang, Bryan. *Banking Deserts, Branch Closings and Soft Information*, Liberty Street Economics, Federal Reserve Bank of New York, 2016

**Figure 1 : Nombre de points de services du Mouvement Desjardins et des neuf grandes banques canadiennes au Québec<sup>4</sup>**



Source : Rapports annuels de Desjardins de 2012 à 2017 et Association des banquiers du Canada

Toutefois, afin d'établir un véritable portrait de la disponibilité des services financiers au Québec et en région, il est important d'apporter deux précisions.

Premièrement, le Mouvement Desjardins est nettement plus présent dans les petites et moyennes communautés québécoises que les banques canadiennes. Les données consultées dans le Fichier des institutions financières (FIF)<sup>5</sup> nous permettent d'effectuer ce constat. Puisque cette base de données répertorie les succursales qui existent à des fins de paiement et d'acheminement, **elle comprend plusieurs dizaines de points de services qui ont fermé dans les dernières années**. Ainsi, la base de données répertorie près de 1 200 points de services du Mouvement Desjardins au lieu des 1 000 présents actuellement sur le territoire. Toutefois, malgré le fait qu'elle ne présente pas les données les plus à jour, elle nous permet de constater l'importante présence des points de services des caisses Desjardins sur le territoire québécois. Sans cette présence, ce sont des milliers d'habitants des régions qui auraient à parcourir plusieurs dizaines de

<sup>4</sup> Pour le Mouvement Desjardins, les chiffres présentés dans le tableau font référence aux points de service du Québec et de l'Ontario.

<sup>5</sup> Paiements Canada, Répertoire des succursales d'institutions financières, [www.paiements.ca/répertoires/répertoire-des-succursales-d'institutions-financières](http://www.paiements.ca/répertoires/répertoire-des-succursales-d'institutions-financières)

kilomètres simplement pour se rendre aux points de service de l'institution bancaire la plus proche.

Deuxièmement, malgré le fait qu'au total, le nombre de succursales bancaires est demeuré pratiquement inchangé dans les cinq dernières années, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de fermetures de succursales bancaires en milieu rural, la fermeture de succursales bancaires dans les petites communautés se faisant en parallèle de l'ouverture de nouveaux points de services dans les villes centres.

Le cas le plus frappant est assurément celui de la Banque Laurentienne, qui a fermé 39 de ses 150 succursales entre avril 2016 et 2017, laissant des municipalités comme Campbell's Bay sans institution financière sur son territoire. La Banque Laurentienne a d'ailleurs annoncé la disparition des services bancaires au comptoir d'ici décembre 2018, et ce pour l'ensemble de ses succursales.<sup>6</sup>

D'autres fermetures de succursales bancaires peuvent être répertoriées, comme la fermeture de la succursale de Richmond par la Banque Nationale en août 2017<sup>7</sup> et la fermeture annoncée d'une succursale de la Banque TD à Malartic en septembre prochain.<sup>8</sup>

## **2.2 UN CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LES HABITUDES DE CONSOMMATION, MAIS UN BESOIN EN ARGENT COMPTANT QUI DEMEURE**

Les raisons généralement identifiées pour expliquer la tendance mondiale de diminution des points de services d'institutions financières sont les changements démographiques, les changements technologiques et les changements dans les manières de consommer les services financiers. Ensemble, ces trois facteurs feraient en sorte que l'offre de services financiers au comptoir ou par l'entremise d'un guichet automatique ne serait plus rentable et/ou nécessaire. Cependant, dans bien des cas, il serait pertinent de se demander si la fermeture de ces services, loin de répondre à la demande des consommateurs, n'a pas plutôt comme objectif d'orienter les comportements de ces derniers dans le but de maximiser les profits de l'institution financière.

Il est impossible de nier les changements importants qui ont eu lieu au cours des dernières années. Au Québec, selon l'enquête effectuée par la Banque du Canada sur l'utilisation de l'argent comptant, le nombre moyen de retraits au guichet par mois est

---

<sup>6</sup> Julien Arsenault, « Banque Laurentienne: fin de certains services au comptoir en 2018 », *Le Devoir*, 30 août 2017

<sup>7</sup> Radio-Canada, « Relocalisation des services de la Banque Nationale de Richmond », *Radio-Canada*, 18 février 2017

<sup>8</sup> Boualem Hadjouti, « La Banque TD fermera sa succursale de Malartic », *Radio-Canada*, 22 mars 2018

passé de 3,5 en 2009 à 2,9 en 2013.<sup>9</sup> Cette tendance ne semble pas s'être ralentie depuis puisque selon l'Association des banquiers canadiens, les transactions effectuées dans un guichet automatique au Québec ont diminué de 801,6 millions de transactions en 2013 à 689 millions de transactions en 2016 pour les six grandes banques canadiennes.<sup>10</sup>

Les changements dans les habitudes d'utilisation des services financiers des Québécois se font d'ailleurs à une vitesse étonnante. Selon un sondage annuel du CEFRIO de 2017, « 74 % des adultes québécois ont effectué des opérations bancaires en ligne au cours d'un mois type. Il s'agit d'une hausse de l'ordre de 9 points de pourcentage par rapport à 2016. »<sup>11</sup> De plus, le sondage du CEFRIO établissait que 43 % des adultes québécois aimeraient ne plus avoir à se rendre physiquement en succursale pour tous leurs besoins financiers.

### **Un besoin en numéraire qui demeure réel et significatif**

Toutefois, si l'utilisation accrue de nouveaux moyens d'interagir avec leurs institutions financières et d'effectuer des transactions est indéniable, les consommateurs québécois sont loin d'avoir délaissé l'argent comptant. Selon le rapport de la Banque du Canada, l'argent liquide demeure en 2013 le mode de paiement dominant, représentant 44,4 % du volume et 25,6 % de la valeur des transactions de détail, qu'elles soient effectuées au point de vente, entre particuliers ou en ligne. Ces proportions se situaient respectivement à 53,8 % et 24,3 % en 2009, ce qui signifie que si le volume des transactions réglées en argent comptant a diminué, sur le plan de la valeur, la part des transactions de détails réglées en argent comptant est demeurée pratiquement inchangée de 2009 à 2013.

Ces données sont corroborées par des chiffres plus récents de Paiements Canada qui établissent que **le paiement en espèce demeure la méthode la plus utilisée, en effet, près de 40 % des paiements au point de service se font avec de l'argent comptant.**<sup>12</sup> De plus, la diminution observée depuis quelques années dans l'utilisation de l'argent comptant a ralenti significativement en 2016, ce qui pourrait signifier que la proportion des transactions effectuées en argent comptant pourrait bientôt se stabiliser.

---

<sup>9</sup> Ben Fung, Kim P. Huynh et Gerald Stuber. « L'usage de l'argent comptant au Canada », *Revue de la Banque du Canada*, Printemps 2015

<sup>10</sup> Association des Banquiers du Canada, *Statistiques sur les diverses opérations bancaires effectuées sur les GAB*, <https://www.cba.ca/abm-transactions>, Octobre 2016

<sup>11</sup> CEFRIO, *Services bancaires en ligne 2017*, Novembre 2017

<sup>12</sup> Tompkins, Michael et Viktoria Galociova, *Canadian Payment Methods and Trends 2017*, Payments Canada, Discussion Paper No. 8, Décembre 2017



Finalement, il est important de se rappeler que l'avantage de la monnaie comme moyen de paiement est sa facilité d'utilisation et son niveau de sécurité élevé. Alors que 69 % des transactions entre particuliers se font toujours à l'aide d'argent comptant, la croissance phénoménale de l'économie collaborative pourrait amener une recrudescence dans l'utilisation de l'argent liquide. Face aux faits présentés ici, **il semble donc difficile d'émettre un pronostic sur l'utilisation future de l'argent comptant et précoce, voire même imprudent, d'annoncer sa disparition prochaine.**

Dans ce contexte, les guichets automatiques demeurent la principale source d'argent comptant des consommateurs québécois<sup>13</sup> et le principal moyen de paiement des divertissements, des repas et des services personnel et professionnel, il est évident qu'un accès adéquat à une source de numéraire demeurera essentiel à court et moyen terme.

### 3 LES IMPACTS NÉGATIFS D'UN ACCÈS RESTREINT AUX SERVICES FINANCIERS

De façon générale, nous pouvons identifier trois principaux effets négatifs liés à la fermeture de points de services et au retrait des guichets automatiques de certaines municipalités, soit :

- 1) Les coûts sociaux et économiques associés à un accès limité aux services financiers;
- 2) L'impact sur l'écosystème entrepreneurial;
- 3) L'impact sur les emplois d'une diminution des services financiers en région.

Nous explorerons brièvement la nature de chacun de ses possibles impacts et nous conclurons cette section en expliquant pourquoi certaines des solutions de rechange mises de l'avant par les fournisseurs de services financiers ne sont pas de véritables alternatives aux services retirés.

#### 3.1 LES COÛTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ASSOCIÉS À UN ACCÈS LIMITÉ AUX SERVICES FINANCIERS

Dans la section précédente, nous affirmions que si l'utilisation de l'argent comptant est en diminution, elle demeure la méthode de paiement la plus utilisée pour les paiements au point de service et qu'il semble précoce de prédire sa disparition à court terme. À ce titre, il est évident qu'une des principales conséquences négatives liées à la disparition d'un point de service ou d'un guichet est la distance importante qui devra être

---

<sup>13</sup> Ben Fung, Kim P. Huynh et Gerald Stuber. « L'usage de l'argent comptant au Canada », Revue de la Banque du Canada, Printemps 2015

parcourue pour avoir accès à du numéraire. Si la disparition d'un point de service ou d'un guichet en milieu urbain n'engendre que peu de déplacements additionnels, c'est souvent loin d'être le cas dans les milieux moins densément peuplés. **Pour plusieurs municipalités de différentes régions du Québec, les citoyens devront maintenant parcourir une trentaine de kilomètres aller-retour simplement pour avoir accès à un guichet automatique.**

Le geste de retirer de l'argent peut paraître anodin, voire dépassé pour certaines catégories de la population, mais il existe encore de nombreux moments ou lieux où l'argent comptant est nécessaire, que ce soit lors de l'achat d'un objet chez un artisan local, d'une douzaine d'œufs à la ferme ou lors des sorties dans les activités du centre communautaire du village.

De plus l'utilisation de l'argent comptant est nettement plus répandue chez les personnes âgées de plus de 55 ans et chez les personnes à faible revenu.<sup>14</sup> **Un accès réduit à une source de numéraire aurait donc comme effet de pénaliser des populations souvent considérées comme plus vulnérables.** À ce niveau, le problème d'accessibilité géographique est central. Si un jeune professionnel n'aura aucune difficulté à se déplacer d'une vingtaine de kilomètres afin de retirer de l'argent comptant, il en sera tout autre pour une personne âgée en perte de mobilité. En effet, celle-ci devra s'organiser avec les services de transport collectif ou adapté de sa MRC pour se rendre vers le centre de services financiers le plus proche. Souvent, les MRC rurales proposent des services de taxi-bus impliquant la réservation d'un transport la veille de la sortie prévue. Les différentes étapes menant au transport en tant que tel peuvent être décourageantes pour les personnes plus âgées.

L'absence d'une source d'argent comptant n'a pas seulement des répercussions négatives sur les consommateurs, mais également sur les entreprises. Lorsqu'il n'y a pas de guichet automatique dans un village, le dépanneur fait souvent office de lieu alternatif d'approvisionnement. En échange d'un petit achat, le client retire un peu d'argent. Cette pratique exige une gestion de l'argent liquide plus complexe pour le commerçant et pour certains, il s'agit là d'une source de stress supplémentaire. Sans compter que, s'il n'y a pas de Caisse Desjardins ou de guichet pour le client, il n'y en a pas non plus pour le commerçant. Celui-ci doit donc se déplacer avec des sommes d'argent plus importantes et doit parcourir une distance importante pour faire un dépôt. Il s'agit là d'un coût additionnel que subissent l'ensemble des entreprises situées dans une municipalité n'ayant pas accès à un point de dépôt à proximité.

---

<sup>14</sup> Idem note 13

Le projet pilote conjoint de la FQM et de Desjardins visant la mise en place de guichets automatiques dans des municipalités non desservies devrait forcément permettre de diminuer les coûts économiques et sociaux liés à la disparition d'un guichet automatique. Toutefois, ce n'est pas une panacée. Outre les besoins en numéraire, les guichets automatiques et les points de service fournissent de nombreux services financiers (dépôt, paiement de facture, suivi des opérations) qui ne seront pas disponibles avec ce type de guichets. Encore une fois, ce sont les populations les plus vulnérables qui seront visées, celle n'ayant pas accès aux solutions de rechange comme une connexion Internet ou dont la littératie numérique est limitée.

Si les points de service et les guichets automatiques de Desjardins demeurent fortement présents sur le territoire et qu'il serait exagéré d'affirmer qu'il s'est créé des dizaines de « déserts bancaires » sur le territoire québécois dans les dernières années, nous croyons qu'il y a lieu de s'inquiéter de la tendance qui se dessine. Alors que nous avons vu le nombre de points de service fondre de près de moitié dans les 15 dernières années et que cette tendance ne semble pas près de s'arrêter, il y a lieu de se demander à quoi ressemblera l'accès aux services financiers de proximité dans 5 à 10 ans.

L'analyse de la rentabilité d'un guichet automatique uniquement en fonction du nombre de transactions ne peut être que défavorable aux petites communautés, moins densément peuplées. Cette vision restreinte de la rentabilité doit faire place à une réelle analyse des impacts économiques et sociaux sur le milieu du retrait d'un guichet automatique. Bien qu'elles évoluent dans un système compétitif, les banques du Québec et le Mouvement Desjardins doivent constater qu'elles offrent un service qui, à bien des égards, s'apparente à un service public, essentiel et nécessaire à la vitalité et à la résilience de nombreuses municipalités québécoises.

### **3.2 L'IMPACT SUR L'ÉCOSYSTÈME ENTREPRENEURIAL**

Au cours des années, les entrepreneurs financés par Desjardins ont vu le traitement de leurs besoins financiers passer des services de leur Caisse locale, au Centre financier aux entreprises et finalement au Centre Desjardins Entreprises. Ces changements se sont produits sur une période d'environ vingt ans.

Alors qu'auparavant leurs conseillers locaux vivaient souvent dans le même milieu qu'eux, se connaissaient personnellement et partageaient leur vision du développement de leur collectivité, maintenant, les entrepreneurs font face à une tout autre réalité. Les directeurs de comptes aux entreprises sont à présent plus spécialisés dans leurs secteurs d'activité. Il s'agit là d'un des avantages indéniables des regroupements. Ces directeurs de comptes ont également la force du groupe, avec de multiples

compétences et expériences. Cependant, les entrepreneurs leur reprochent souvent une approche plus rigide, basée sur l'analyse de ratio et moins sur la vision de l'entrepreneur et sa capacité humaine à réaliser cette vision.

Pour l'entrepreneur, à l'intérieur de sa Caisse locale, il ne lui reste que des services personnels offrant la possibilité de faire un emprunt ou une marge de crédit personnel pour démarrer une entreprise à titre de travailleur autonome.

Pourtant, cette relation de proximité entre les entrepreneurs et leur fournisseur de service financier semble primordiale, surtout lorsque l'on sait que la recherche en économie a démontré que la disponibilité du crédit aux petites entreprises tend à diminuer lorsque la distance entre l'institution financière et l'entreprise augmente.<sup>15</sup>

Évidemment, lorsqu'on évalue les conséquences économiques de la fermeture d'une banque ou d'une coopérative financière, il est difficile de déterminer si la baisse dans les montants prêtés aux entreprises locales est causée par la fermeture de l'institution financière ou si c'est la baisse dans la demande de crédit (et donc de profits) qui a mené à la fermeture de la succursale.

Toutefois, une étude récente de l'Université de California-Berkeley a contourné ce problème d'endogénéité en étudiant l'évolution du crédit octroyé aux entreprises de communautés locales dans les cas où la fermeture d'une succursale est liée à la fusion entre deux banques et à la redondance de l'offre de service sur un territoire donné (Nguyen, 2014). Cette étude a estimé que la fermeture d'une succursale bancaire diminuait de 13 % l'émission de prêts aux petites entreprises, identifiant la perte de la relation de proximité avec les entrepreneurs comme la raison principale derrière cette diminution.

Ainsi, nous considérons que la présence d'une Caisse Desjardins ou d'un centre bancaire dans un milieu représente toujours un actif important pour la communauté. Elle est souvent un des premiers lieux où une idée de projet est discutée qu'elle soit pour un projet individuel ou collectif. La Caisse et ses employés représentent toujours un interlocuteur crédible pour les membres de la collectivité.

### **3.3 L'IMPACT SUR LES EMPLOIS D'UNE DIMINUTION DES SERVICES FINANCIERS EN RÉGION**

Les restructurations qui ont présentement lieu dans les institutions bancaires et dans le Mouvement Desjardins n'ont pas seulement un impact sur les services offerts aux

---

<sup>15</sup> Brevoort, Kenneth P., John A. Holmes, and John D. Wolken, «*Distance Still Matters: The Information Revolution in Small Business Lending and the Persistent Role of Location, 1993-2003*», FEDS Working Paper no.2010-08, 2010

membres. Un autre effet néfaste de la fermeture des points de services et de la consolidation du secteur financier semble être la diminution importante des emplois qu'on retrouve dans ce secteur dans les petits centres de population et les régions rurales.

Selon le portrait sectoriel effectué par Service Canada<sup>16</sup> le secteur Finance, assurances, immobilier et location du Québec « a affiché une croissance continue depuis le début des années 2000. » Plus récemment, les données de l'enquête sur la population active nous permettent d'observer que le nombre d'emplois dans ce secteur est passé de 192 600 en 2012 à 214 100 en 2017.<sup>17</sup>

Cependant, la croissance globale du nombre d'emplois dans le secteur cache une réalité beaucoup moins réjouissante pour les plus petits centres de population. Alors que dans les régions métropolitaines et les agglomérations de recensement, il s'est créé 23 500 emplois entre 2012 et 2017 dans le secteur Finance, assurances, services immobiliers et de location, il s'est perdu, durant la même période, 8 300 emplois dans ce secteur à l'extérieur des régions métropolitaines et des agglomérations de recensement.

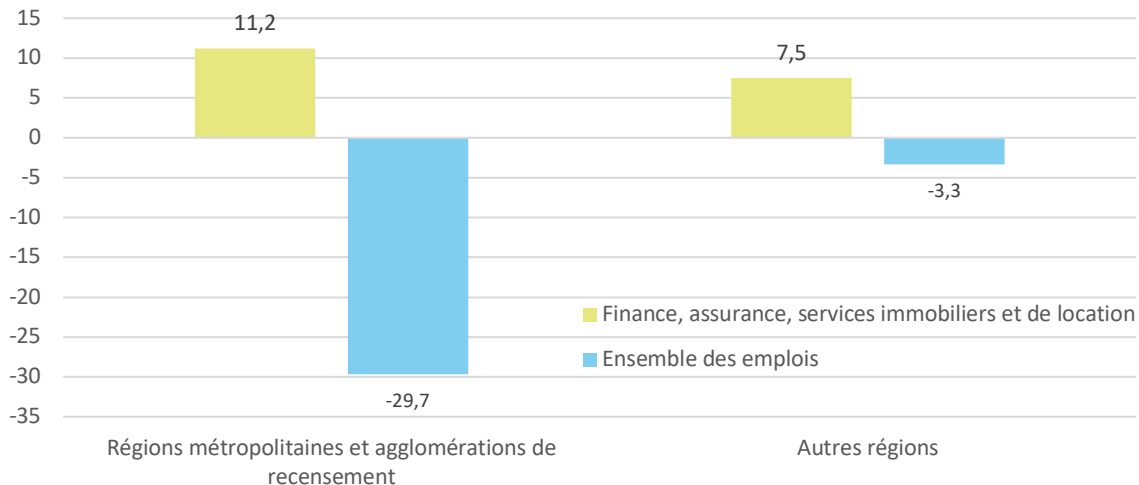
Il s'agit là d'une perte de 29,7 % en cinq ans, une perte qui représente près de 1 % de l'ensemble des emplois que l'on retrouve à l'extérieur des régions métropolitaines et des agglomérations de recensement. **En termes d'emploi, le poids économique du secteur est donc passé de 4 % à 3,2 % pour l'extérieur des régions métropolitaines et des agglomérations de recensement.**

---

<sup>16</sup> Service Canada, *Portrait sectoriel du Québec 2015-2017 : Finance, assurances, immobilier et location*, 2015

<sup>17</sup> Statistique Canada. *Tableau CANSIM 282-0140 - Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon les centres de population et les régions rurales basées sur les limites du Recensement de 2011, la catégorie de travailleur et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (personnes)*, site consulté le 1<sup>er</sup> mai 2018.

**Figure 2 : Évolution du nombre d’emplois dans le secteur Finance, assurances, services immobiliers et de location selon le milieu, 2012-2017**



Source : Statistiques Canada, Tableau Cansim 282-0140

Les données présentées dans la figure 2 présentent l’évolution de l’emploi pour l’ensemble du secteur Finance, assurances, services immobiliers et de location (SCIAN 52 et 53).

S’il est donc possible que la perte importante identifiée dans le tableau soit liée uniquement à une diminution des emplois dans les services immobiliers et de location, cette possibilité semble peu probable. Selon les données du recensement, qui permettent une analyse par secteur plus précise, les finances et l’assurance représentent plus de 70 % des emplois hors région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) du grand secteur Finance, assurances, services immobiliers et de location.

De plus, dans notre note économique sur l’emploi en région publié en avril dernier, nous recensons également, une diminution de 11,8 % des emplois du secteur dans les MRC essentiellement rurales et de 8,7 % dans les MRC avec agglomérations entre mai 2011 et mai 2016, et ce, uniquement pour le secteur finances et assurance. Étant donné que les données présentées dans la figure 2 présentent la situation jusqu’à la fin de l’année 2017 et qu’il y a une accélération en 2017 de la perte d’emploi dans le secteur, les données présentées ici nous semblent cohérentes avec le constat fait dans notre note économique d’avril dernier.

### 3.4 L'ABSENCE D'ALTERNATIVE RÉELLE LORS DE LA FERMETURE DE POINTS DE SERVICE ET DE GUICHETS

La dématérialisation des modes de paiement et la capacité d'effectuer une majorité des transactions financières courantes en ligne devraient, en théorie, réduire la distance entre les consommateurs et les fournisseurs de services financiers. Encore faut-il avoir accès à l'autoroute numérique pour considérer celle-ci comme une alternative à l'utilisation de guichets et des services comptoirs.

L'accès à Internet haute vitesse dans les régions rurales est une problématique qui interpelle plus particulièrement la FQM. En effet, les quelque 240 000 foyers restants à brancher à un service Internet haute vitesse en 2018 résident majoritairement sur le territoire de municipalités situées en région. Ces citoyens font face à un désert numérique qui les empêche de participer pleinement au développement économique de leur société.

Les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des investissements substantiels visant le branchement des territoires mal desservis dans les six prochaines années, ce que la Fédération a déjà salué au courant des derniers mois. Toutefois, ces investissements pourraient prendre du temps à se matérialiser et malgré les importants pas en avant fait dernièrement, rien ne laisse présager que la situation sera complètement réglée d'ici quelques années. Avec la disparition de nombreux guichets automatiques et points de services, les citoyens des régions rurales éloignées des centres devront se tourner de plus en plus vers le numérique pour continuer à profiter, sans interruption, de services financiers de qualité. Toutefois, étant donné l'état de la connexion Internet dans nos régions, il est possible que cette alternative ne soit en réalité pas disponible. Cela sans parler de la couverture cellulaire déficiente à plusieurs endroits sur le territoire et qui empêcherait tout type de paiement mobile.

De plus, la question de la littératie numérique se pose. Avec une population vieillissante, les municipalités rurales éloignées des centres urbains, qu'elles soient branchées ou pas, comptent en leur sein des résidents dont les connaissances d'Internet sont limitées ou même totalement inexistantes. En voulant se rapprocher des milléniaux, Desjardins et les institutions bancaires s'éloignent de sa clientèle plus âgée qui n'a pas facilement accès à l'outil Internet et dont la littératie numérique<sup>18</sup> est réduite.

---

<sup>18</sup> <https://primabord.eduscol.education.fr/qu-est-ce-que-la-litteratie-numerique>

## **4. UNE TENDANCE GÉNÉRALE VERS LA CENTRALISATION DES EMPLOIS ET DES SERVICES**

Les données présentées précédemment faisaient état d'une diminution significative des points de service et d'une diminution importante des emplois du secteur des Finances et de l'assurance dans les petits centres de population et les milieux ruraux. Toutefois, loin d'être un phénomène unique à l'industrie des services financiers, nous croyons que cette centralisation des emplois et des services est représentative d'une tendance beaucoup plus généralisée. Seule une volonté politique déterminée et des mesures importantes en faveur des régions sont susceptibles de la contrer.

### **4.1 CONCENTRATION DES EMPLOIS VERS LES GRANDS CENTRES URBAINS**

Comme mentionné dans notre note économique sur la croissance des emplois en région, publiée en avril dernier, les petits centres de population et les régions rurales du Québec ont vu le nombre de personnes en emploi sur leur territoire diminuer de près de 48 500 individus entre 2012 et 2017. Même en utilisant les données les plus récentes, nous pouvons constater qu'il y avait 11 000 personnes de moins en emploi en mars 2018 dans les petits centres de population et les régions rurales du Québec comparativement à mars 2017, alors que dans le noyau et les banlieues des régions métropolitaines et des agglomérations de recensement, le nombre d'emplois a augmenté de 98 600 lors de la dernière année.

Par ailleurs, cette diminution du nombre d'emplois dans les régions du Québec semble attribuable majoritairement à des facteurs démographiques plutôt qu'à une incapacité de créer des emplois en région, comme en témoigne d'ailleurs la diminution importante du nombre de personnes en situation de chômage.

Cependant, le résultat demeure le même. Alors que les grands centres urbains continuent leur croissance, l'absence d'une création nette d'emplois en région a comme effet de diminuer leur poids dans l'économie du Québec et fait obstacle à une dynamique de notre territoire.

### **4.2 UNE PRÉSENCE INSUFFISANTE DU GOUVERNEMENT SUR LE TERRITOIRE**

Si en regard du secteur privé, le gouvernement ne peut avoir qu'un impact indirect sur la répartition de la création d'emplois entre les grands centres urbains et les régions du Québec, le gouvernement a toutefois un devoir d'exemplarité quant à la répartition de ses propres effectifs sur le territoire et sur l'offre de service qu'il met à la disposition des citoyens. Il nous apparaît clair que nous ne pouvons pas traiter de l'accès aux services



financiers en région sans aborder la question du rôle et de la présence de l'État en région. C'est en partie pour lui rappeler ses obligations et parce que nous considérons que dans plusieurs cas, le gouvernement a lui-même contribué à cette centralisation des emplois et des services vers les grands centres urbains au profit d'une occupation accrue du territoire, que la FQM a produit ce mémoire.

Les régions du Québec ont été profondément affectées par les politiques d'efforts budgétaires menées par les gouvernements depuis plus de 30 ans. Celles-ci ont eu pour conséquences la fermeture de certaines directions et bureaux gouvernementaux qui, dans un premier temps, ont vu la réduction des services en région et, dans un deuxième temps, la perte d'emplois de qualité. Ceci vient nuire à l'attractivité de nos milieux et, par le fait même, à leur développement. Dans cette partie, nous ferons une énumération non exhaustive d'exemples récents qui ont eu des effets délétères sur l'occupation et la vitalité de nos régions, de même que de l'absence d'importants services gouvernementaux de proximité dans certaines régions.

Le gouvernement du Québec a fermé les directions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de toutes les régions du Québec au mois de septembre 2014. Cette abolition a entraîné la suppression de 120 postes pour des économies prévues de 15 M\$, alors que le bilan de fin d'année 2014 démontrait que seules des économies de 8 M\$ avaient été engendrées.

Toujours en 2014, le gouvernement a procédé à la fermeture des bureaux régionaux de Québec, Sherbrooke, Gatineau et Trois-Rivières, de même qu'à la fusion des bureaux de Montréal, de la Montérégie et de Laval, du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de faire des économies de l'ordre de 4,6 M\$. Cette décision s'est soldée par la perte de 125 postes. Une décision incompréhensible à l'époque, qui l'est encore moins aujourd'hui, puisque le gouvernement a annoncé la réouverture de ces bureaux en décembre dernier.

Au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en raison des compressions, ce sont 53 emplois qui ont été perdus, la majorité en région, ce qui nuit au développement de l'expertise scientifique de l'État québécois dans les régions et les prive d'emploi.

Au niveau du ministère de la Culture et des Communications (MCC), c'est le manque de services de proximité qui est problématique. Il n'y a que huit directions régionales pour 17 régions administratives, dont deux mégas directions qui regroupent, d'une part, les régions de Laval, Lanaudière et Laurentides pour une population de plus de 1,5 million d'habitants et, d'autre part, les régions de l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue et le

Nord-du-Québec pour une superficie de 926 820 km<sup>2</sup>, soit plus de 60 % de la superficie totale du Québec.

Il en est de même pour le ministère de la Sécurité publique, qui ne compte que 12 bureaux régionaux, dont un méga qui comporte les régions de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides. Il est surprenant qu'après les inondations du printemps 2017, le gouvernement n'ait pas pensé à créer de nouveaux bureaux dans ces régions qui ont été durement touchées par des crues, alors qu'il l'a fait en fin d'année dernière en Outaouais, en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord.

## 5. POUR UNE OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE

Si les sections précédentes nous ont permis de constater qu'il s'opérait présentement une centralisation des emplois et des services vers les grands centres urbains, nous croyons qu'il est judicieux de glisser un mot dans le cadre de ce mémoire sur les raisons pour lesquelles il est important d'assurer l'occupation dynamique de notre territoire et de rappeler les engagements du gouvernement à cet égard.

Le 5 avril 2012, L'Assemblée nationale du Québec adoptait la toute première *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. À ce titre, dès les années 2000, la FQM réclamait du gouvernement un engagement en faveur de l'occupation dynamique des territoires. En 2008, la FQM déposait un mémoire pour l'obtention d'une loi-cadre et d'une *politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*.

La FQM félicitait le gouvernement en 2012 lors de son dépôt du projet de loi inscrivant « *l'occupation et la vitalité des territoires comme priorité nationale et d'en faire un projet de société à part entière* »<sup>19</sup>. L'État québécois y affirme également l'importance « *de mieux adapter ses planifications et ses actions aux réalités des territoires et des collectivités qui les habitent* »<sup>20</sup> ce qui est, pour la FQM, un incontournable pour un développement juste et équitable de l'ensemble des régions du Québec.

La FQM souscrit entièrement aux principes de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, qui méritent ici un rappel :

1. Le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise;

---

<sup>19</sup> Chapitre O-1.3, *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, p.1.

<sup>20</sup> Idem.

2. L'engagement des élus;
3. La concertation;
4. La complémentarité territoriale;
5. L'action gouvernementale modulée;
6. La cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires.

Dans le cas de ce mandat d'initiative, le dernier principe nous concerne tout particulièrement. Celui-ci nous apporte un éclairage intéressant dans la réflexion de la Commission et appuie la pertinence d'élargir la discussion à l'ensemble des services de proximité et des services délivrés par l'État en région rurale.

Nous avons tous cette responsabilité de veiller à la cohérence et l'efficacité de nos planifications et interventions. L'État québécois est le premier à le reconnaître dans sa nouvelle Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) dévoilée en décembre 2017. Le gouvernement parle même de changement de culture pour annoncer le premier objectif de la Stratégie qui est d'« *exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région* »<sup>21</sup>.

Il est donc intéressant de constater, à la lecture des priorités retenues par les régions, que l'on retrouve aux chapitres régionaux de la Stratégie, l'importance accordée au maintien, voire au déploiement de services de proximité, en tant que facteur d'attraction et de rétention de la population. Des actions devront donc être posées en ce sens. Rappelons que la démarche d'identification des priorités régionales fait suite à un processus de consultation établie par les élus de chacune des régions réunis au sein des tables des préfets élargies ou leur équivalent et adoptés par les élus de chacune des régions.

La Loi et la Stratégie parlent de vision d'occupation du territoire, de projet de société. Un tel projet de société a nécessairement un coût que nous avons incidemment et collectivement convenu d'assumer. Ne plus occuper notre territoire parce que les populations ne sont plus en mesure d'y habiter ni d'en vivre en raison de la perte de trop de services, fera que nous n'exploiterons plus nos potentiels, ce qui, ultimement, nous mènera à un appauvrissement collectif.

Ceci ne signifie pas que la FQM est d'emblée contre toute centralisation ou toute restructuration de l'offre de service en région. Telle que défendue dans son livre bleu

---

<sup>21</sup> Gouvernement du Québec, ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017, p.14

*Une gouvernance de proximité - Miser sur l'intelligence des collectivités pour l'occupation et la vitalité réussies de tous les territoires du Québec*<sup>22</sup>, toute action d'attribution de pouvoirs ou de compétences se doit d'être mue par le principe de la subsidiarité, soit une attribution selon la bonne échelle de gestion.

À titre d'exemple, la FQM a appuyé le projet de restructuration du réseau des Offices d'habitation mené par la Société d'habitation du Québec (SHQ) déposé par le ministre des Affaires municipales Martin Coiteux, en 2016. L'objectif annoncé de passer de 538 offices municipaux à plus ou moins une centaine d'offices régionaux d'habitation sera atteint à la fin du processus « sans trop de douleur ». Le processus retenu, basé sur les démarches territoriales consensuelles bénéficiant d'un accompagnement approprié par la SHQ ainsi que par les organisations concernées, dont la FQM, aura contribué au succès de cette entreprise initialement périlleuse. La leçon à tirer de cette expérience sera celle de la pertinence de la concertation et du dialogue entre les parties prenantes.

## 6. RECOMMANDATIONS ET PISTES DE SOLUTION

Lors des précédentes sections, nous avons tenté de démontrer que la fermeture des points de services nuisait à la vitalité de nos municipalités rurales et que loin d'être un ensemble de cas isolés, ces fermetures étaient plutôt le reflet d'une tendance généralisée de centralisation des services et des emplois vers les grands centres urbains qui trouve aussi son équivalent dans la restructuration de l'État québécois.

Ainsi, nous considérons que l'idée véhiculée selon laquelle les décisions derrière la fermeture d'une succursale bancaire ou d'un point de service d'une coopérative financière sont attribuables uniquement au marché local et aux décisions des administrateurs locaux ne « tient pas la route ». Il s'agit d'un problème systémique auquel il faut donner une réponse systémique, autant pour les services financiers de proximité que pour la centralisation des emplois et des services gouvernementaux.

C'est pourquoi nous considérons que le gouvernement devrait s'intéresser plus en profondeur à la diminution de la présence de services de proximité en région. Outre le constat inquiétant fait dans ce mémoire sur la diminution des points de services des institutions financières, les données récoltées en réponse aux exigences de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* nous permettent de constater que la proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de

---

<sup>22</sup> Fédération québécoise des municipalités, *Une gouvernance de proximité Miser sur l'intelligence des collectivités pour l'occupation et la vitalité réussies de tous les territoires du Québec*, 2014, p.11.

commerce de détail est passée de 11,6 % en 2006 à 16,5 % en 2016.<sup>23</sup> Afin de mieux comprendre cet enjeu et d'apporter des solutions durables à ce problème, le gouvernement devrait mettre en place un chantier national sur la pérennité des services de proximité en région.

#### **Recommandation n° 1**

Mettre en place un chantier national sur la pérennité des services de proximité en région.

Également, afin de mieux comprendre et de s'attaquer aux impacts socio-économiques de la rationalisation et la diminution des services financiers en région, qui nous apparaissent au premier abord importants à la lumière des données exposées dans ce mémoire, le MAMOT devrait réaliser une étude sur les impacts socio-économiques de la rationalisation et diminution des services financiers en région.

#### **Recommandation n° 2**

Que le MAMOT réalise une étude sur les impacts socio-économiques de la rationalisation et diminution des services financiers en région.

Sans surprise, l'Assemblée nationale du Québec n'est pas la première assemblée parlementaire à s'intéresser à l'accès aux services financiers de proximité en région. Des comités du parlement du Royaume-Uni (2018) et du parlement australien (2004) se sont également penchés sur le sujet. Si plusieurs solutions ont été mises de l'avant dans les rapports de ces comités, il est clair qu'il n'y a pas de solution globale et magique. Toutefois, nous croyons qu'il y a moyen de s'inspirer de ce qui a été fait à l'international et de l'adapter au contexte québécois.

Ainsi, si la fermeture d'un point de service ou le retrait d'un guichet automatique ne sera jamais accueilli avec gaité dans la municipalité visée par une restructuration, nous croyons qu'il serait possible de mieux encadrer la fermeture des caisses populaires, des succursales bancaires et des guichets automatiques en amenant les institutions financières à adopter un protocole sur la fermeture de points de services.

Une partie des frustrations exprimées par les élus municipaux lors de l'annonce de plusieurs fermetures étaient attribuables au sentiment d'avoir été pris au dépourvu par l'annonce des fermetures et de ne pas avoir été consultés préalablement. Au Royaume-Uni et en Australie, des protocoles de ce genre ont été mis en place et ont permis de

<sup>23</sup> [http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/services\\_proximite\\_01.pdf](http://www.bdso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/services_proximite_01.pdf)

mieux encadrer et d'accompagner les communautés locales dans la fermeture de leur point de service local.

Au Canada, une institution financière a l'obligation, lors de la fermeture d'une succursale de dépôt dans une région rurale où il n'y a pas une autre succursale de dépôt de détail à 10 kilomètres, de donner un préavis de 6 mois et d'aviser le gouvernement local.<sup>24</sup>

En adhérant à un protocole de fermeture de succursales, les institutions financières pourraient s'engager, par exemple, à :

- Consulter et informer les partenaires locaux, incluant les autorités politiques locales, peu importe la distance, où se trouve la succursale de dépôt la plus proche;
- Évaluer et publier une évaluation de l'impact de la fermeture sur les usagers;
- Cibler les clients vulnérables et proposer des mesures d'adaptation;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement et s'assurer que des mesures alternatives d'accès aux services financiers sont disponibles.

### **Recommandation n° 3**

Inciter les institutions financières opérant au Québec à adhérer à un protocole de fermeture de points de service.

Plusieurs intervenants, y compris plus de 350 municipalités québécoises, considèrent également que pour permettre aux municipalités non desservies par un guichet automatique ou un point de services d'une institution bancaire d'avoir accès à certains services financiers, Postes Canada, qui demeure très présente sur le territoire, devrait offrir ce type de service. Les banques postales sont monnaie courante dans plusieurs pays occidentaux, y compris la France, l'Italie et l'Allemagne.

Cependant, lors de la révision du mandat de Postes Canada 2016, le groupe de travail responsable de la révision écrivait que « bien qu'il soit peu probable qu'un service bancaire postal à grande échelle soit viable dans le contexte canadien, un modèle de partenariat avec les banques ou les coopératives d'épargne et de crédit pourrait être envisagé dans les bureaux de poste de la Société de certaines collectivités éloignées où le niveau de service est inadéquat ».

---

<sup>24</sup><https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/activites-bancaires/fermeture-succursale.html>

Ainsi, sans appuyer la création d'une banque postale, la FQM considère que le Mouvement Desjardins, les grandes banques qui opèrent au Québec et le gouvernement du Québec et du Canada devraient explorer la possibilité de collaborer avec Postes Canada pour offrir des services financiers de proximité dans les municipalités mal desservies.

#### **Recommandation n° 4**

Explorer la possibilité de collaborer avec Postes Canada pour offrir des services financiers de proximité dans les municipalités mal desservies.

Comme nous l'avons déjà souligné, la disparition de nombreux guichets automatiques et de points de services signifie que les citoyens des régions rurales éloignées des centres urbains devront se tourner de plus en plus vers les services en ligne pour avoir accès à des services financiers. Toutefois, si on veut s'assurer que nos citoyens aient tous un accès égal aux services financiers et que certains ne se retrouvent pas exclus, il est primordial de s'assurer que l'ensemble des citoyens du Québec aient un accès à des services Internet haut débit. À ce titre, la FQM considère qu'il est nécessaire que le gouvernement du Québec investisse 30 M\$ supplémentaires par année pour s'assurer que l'ensemble des foyers québécois auront accès à Internet haute vitesse d'ici 2022.

#### **Recommandation n° 5**

Dans le but d'assurer un accès aux services financiers en ligne pour l'ensemble des citoyens du Québec, effectuer les investissements nécessaires pour brancher à un accès Internet haute vitesse l'ensemble des citoyens du Québec d'ici 2022.

Finalement, nous avons souligné précédemment que, selon nous, l'enjeu abordé par ce mandat d'initiative dépassait le simple cadre des services financiers, mais était plutôt le reflet d'une centralisation des emplois et des services vers les grands centres urbains, un phénomène qui se fait au détriment de l'occupation dynamique de notre territoire.

Le gouvernement du Québec, par ses actions et sa présence, doit encourager l'occupation et la vitalité du territoire. Il doit montrer l'exemple en offrant un service de proximité adapté à la géographie et au profil socioéconomique des régions qu'il dessert. Actuellement, selon les chiffres de l'Institut de statistique du Québec (ISQ), et compilés par Coop de solidarité Carbone pour le compte de Solidarité rurale du Québec (SRQ), 22,5 % des emplois de l'administration publique des trois paliers de gouvernement se situent dans les régions rurales, alors que leur poids démographique est de 25,8 %. Les 3,3 % restants semblent dérisoires, mais représentent tout de même, en chiffre absolu,

près de 8 000 emplois, ce qui n'est pas négligeable. Bien sûr, la création de ces emplois n'incombe pas entièrement au gouvernement du Québec et est partagée avec le gouvernement fédéral et les gouvernements municipaux.

Cependant, face à son devoir d'exemplarité et son engagement à assurer l'occupation et la vitalité des territoires, il est crucial que le gouvernement mette rapidement en place une politique agressive de déconcentration de l'administration publique provinciale vers les régions rurales de manière à équilibrer la proportion d'emplois en milieu rural comparativement à ceux situés en milieu urbain et à favoriser un renversement de la tendance démographique en région.

Cette politique de déconcentration devrait s'articuler autour d'une Politique nationale de déconcentration des services gouvernementaux, qui serait accompagnée d'un plan d'action énumérant les objectifs sur du court, moyen et long terme de la déconcentration de l'État québécois dans les régions rurales éloignées des centres urbains.

Finalement, cette déconcentration devra se faire non seulement vers les capitales régionales, mais également vers l'ensemble des municipalités de moins de 5 000 habitants qui sont autant en mesure d'accueillir des bureaux et des services gouvernementaux que les villes centres de leur région. En accentuant sa présence dans les petites et moyennes municipalités, le gouvernement paverait la voie à la revitalisation des noyaux urbains de nos municipalités rurales qui profiteraient de l'arrivée de cette main-d'œuvre qualifiée pour développer des services de proximité (commerces, transport collectif) et institutionnels (écoles, hôpitaux). À l'aube de la prochaine campagne, tous les partis devraient faire connaître leur position quant à la mise en place d'une politique nationale de déconcentration des services gouvernementaux.

#### **Recommandation n° 6**

Mettre en place une Politique nationale de déconcentration des services gouvernementaux qui miserait sur une déconcentration agressive de l'administration publique vers les petits centres de population et les milieux ruraux.



## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- **Recommandation n° 1**  
Mettre en place un chantier national sur la pérennité des services de proximité en région.
- **Recommandation n° 2**  
Que le MAMOT réalise une étude sur les impacts socio-économiques de la rationalisation et diminution des services financiers en région.
- **Recommandation n° 3**  
Inciter les institutions financières opérant au Québec à adhérer à un protocole de fermeture de points de service.
- **Recommandation n° 4**  
Explorer la possibilité de collaborer avec Postes Canada pour offrir des services financiers de proximité dans les municipalités mal desservies.
- **Recommandation n° 5**  
Dans le but d'assurer un accès aux services financiers en ligne pour l'ensemble des citoyens du Québec, effectuer les investissements nécessaires pour brancher à un accès Internet haute vitesse l'ensemble des citoyens du Québec d'ici 2022.
- **Recommandation n° 6**  
Mettre en place une Politique nationale de déconcentration des services gouvernementaux qui miserait sur une déconcentration agressive de l'administration publique vers les petits centres de population et les milieux ruraux.

## SOURCES

Arsenault, Julien. « Banque Laurentienne: fin de certains services au comptoir en 2018 », *Le Devoir*, 30 août 2017.

Association des Banquiers du Canada, *Statistiques sur les diverses opérations bancaires effectuées sur les GAB*, <https://www.cba.ca/abm-transactions>, Octobre 2016.

Australia Parliament. *Money matters in the bush : inquiry into the level of banking and financial services in rural, regional and remote areas of Australia*, Parliamentary Joint Committee on Corporations and Financial Services, Parliamentary paper 0727-4181, 2004.

Ben Fung, Kim P. Huynh et Gerald Stuber. « L'usage de l'argent comptant au Canada », *Revue de la Banque du Canada*, Printemps 2015.

Brevoort, Kenneth P., John A. Holmes, and John D. Wolken. « *Distance Still Matters: The Information Revolution in Small Business Lending and the Persistent Role of Location, 1993-2003* », FEDS Working Paper no.2010-08, 2010.

CEFRIO. *Services bancaires en ligne 2017*, Novembre 2017.

Edmonds, Timothy Bank. *Branch closures*. Briefing Paper number 385, House of Commons Library, 2018.

Fédération québécoise des municipalités, *Une gouvernance de proximité Miser sur l'intelligence des collectivités pour l'occupation et la vitalité réussies de tous les territoires du Québec*, 2014

Fédération québécoise des municipalités. *Portrait de l'emploi : Une croissance aux retombées limitées pour nos régions*, Avril 2018.

Hadjouti, Boualem. « La Banque TD fermera sa succursale de Malartic », *Radio-Canada*, 22 mars 2018.

Morgan, Don, Maxim Pinkovskiy et Bryan Yang. « Banking Deserts, Branch Closings and Soft Information », *Liberty Street Economics*, Federal Reserve Bank of New York, 2016.

Radio-Canada. « Relocalisation des services de la Banque Nationale de Richmond », *Radio-Canada*, 18 février 2017.

Service Canada. *Portrait sectoriel du Québec 2015-2017 : Finance, assurances, immobilier et location, 2015.*

Statistique Canada. *Tableau CANSIM 282-0140 - Enquête sur la population active (EPA), estimations de l'emploi selon les centres de population et les régions rurales basées sur les limites du Recensement de 2011, la catégorie de travailleur et le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (personnes), site consulté le 1<sup>er</sup> mai 2018.*

Wolfram, Tanya. *The last bank in town: Branch closures in rural communities*, Reinvestment Partners, 2016.